

PROCÈS-VERBAL

MERCREDI 20 mai 1959

(1)

Le Comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes se réunit aujourd'hui à 10 h. 10 du matin afin de tenir une séance d'organisation.

Présents:

Sénat: Les honorables sénateurs Boucher, Crerar, Fergusson, Horner, MacDonald, Stambaugh et White.

Chambre des communes: MM. Badanai, Cadieu, Charlton, Dorion, Fairfield, Fraser, Gundlock, Hardie, Henderson, Howard, Korchinski, McQuillan, Montgomery, Robinson et Small.

L'honorable sénateur White, avec l'appui de l'honorable sénateur Stambaugh, propose que l'honorable sénateur Gladstone soit nommé président conjoint pour représenter le Sénat.

M. Fairfield propose, avec appui de M. Fraser, que M. Noël Dorion soit nommé président conjoint pour représenter la Chambre des communes.

M. Hardie propose, avec l'appui de M. Howard, que M. Charlton soit président conjoint représentant la Chambre des communes.

M. Charlton demande que son nom soit rayé de la liste des candidats, mais cette demande n'est pas agréée.

Il est convenu,—Que la mise en candidature soit close. La mise en candidature de M. Dorion à titre de président conjoint représentant la Chambre des communes, proposée par M. Fairfield, est adoptée *sur division*.

L'honorable sénateur Gladstone, président conjoint représentant le Sénat, est absent pour raison majeure.

M. Dorion remercie les membres du Comité de l'honneur qu'on lui fait.

Le secrétaire du Comité donne lecture des Ordres de renvoi.

M. Fraser propose, avec l'appui de M. Montgomery, que le Comité recommande aux deux Chambres du Parlement que 9 de ses membres constituent quorum, à condition que les deux Chambres soient représentées. *Motion adoptée sur division.*

Sur la proposition de M. Howard, avec l'appui de M. Montgomery,

Il est décidé—Que le Comité fasse imprimer 1,100 exemplaires en anglais et 400 exemplaires en français de ses procès-verbaux et témoignages.

Sur la proposition de M. Montgomery, avec l'appui de M. Charlton,

Il est décidé—Qu'un sous-comité directeur, composé des présidents conjoints et de 5 membres choisis par eux, soit nommé.

Il est convenu— Que le sous-comité directeur prépare un projet d'ordre du jour indiquant

1. le nombre de séances par semaine et l'heure fixée pour ces séances;
2. les questions à étudier ;
3. la liste des personnes à convoquer et à interroger.

Une liste des personnes et organismes qui veulent se présenter devant le Comité est remise au sous-comité directeur.

A 10 h. 45 du matin, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvel avis du président.